

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

## Interpellation

(formulaire de dépôt)

A rempiir par le Secretariat du Conseil	Granc
N° de tiré à part : 6 NOV. 2012	
Déposé le : 12_1NT_0S2	•
Scanné le :	5.

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre	de	l'inte	rnel	latior	1
1140	u	11110		ши	ı

Fonctionnement du SDT: de l'audit aux actes

## Texte déposé

Depuis plusieurs années, le fonctionnement du service de développement territorial (SDT) fait l'objet de moult interrogations, de la part des communes notamment, s'agissant du respect des délais, de la culture du SDT vis-à-vis des communes ainsi que de la coordination entre les services étatiques.

De son côté, le PLR regrette depuis longtemps les retards accumulés dans la réalisation de projets de logement et de projets économiques. A cet égard, le PLR estime que l'accroissement des exigences posées aux promoteurs et aux communes (droit de préemption, contraintes supplémentaires ancrées dans le plan directeur cantonal, etc.) représente une réponse inadéquate quant à la question du logement dans le canton. Au contraire, il s'agit tout d'abord et avant tout d'accélérer les procédures et de développer un vrai partenariat canton-communes afin de pouvoir faire aboutir des projets de construction dans des délais raisonnables.

Le rapport d'audit de la Cour des comptes daté du 4 octobre 2012 quant à la performance du SDT dans les procédures d'établissement des plans d'affectation communaux a le mérite de présenter cette thématique de manière objective. Dans son audit, la Cour des comptes met le doigt sur des problèmes importants constatés au sein du SDT, tels que procédures trop longues, culture essentiellement administrative et insuffisamment au service des communes, et allers-retours trop nombreux.

La Cour des comptes estime "que des changements profonds doivent être apportés dans les processus de travail liés à l'examen préalable ainsi que dans l'organisation et la culture du SDT. Elle a formulé 8 constatations et recommandations concernant le SDT".

A la suite de l'audit de la Cour des comptes, le Conseil d'Etat aura à se positionner sur ces recommandations. Le Département de l'intérieur a d'ores et déjà indiqué vouloir prendre les mesures nécessaires, en termes de controlling par exemple. Cet effort doit être salué.

La présente intervention a pour objectif de savoir plus précisément si le Conseil d'Etat entend appliquer les recommandations de la Cour des comptes et, si oui, de quelle manière et dans quel délai.

Les questions suivantes sont posées:

- 1. <u>Partenariat canton communes</u>: Le Conseil d'Etat entend-il demander au SDT de développer une culture de service aux communes qui se concrétise dans son mode de fonctionnement, ses processus de travail, les documents qu'il émet et ses attitudes en général? Si oui, de quelle manière et dans quel délai?
- 2. <u>Coordination entre services</u>: Le Conseil d'Etat entend-il renforcer la conduite du processus de consultation des autres services par le SDT, et si oui, de quelle manière et dans quel délai?
- 3. Respect des délais: Le Conseil d'Etat entend-il demander au SDT et aux autres services de gérer les délais de manière intégrée aux différentes étapes du processus d'examen préalable? Si oui, dans quel délai?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

		<u> </u>	<u> </u>			
Commentaire(s)			•			
	$(x_1,\dots,x_n) = x_1,\dots,x_n$	•	er er er er			• •
				<del></del>		-
Conclusions						1.
Souhaite développer	V	Ne souhait	e pas déve	lopper		•
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		·		· .
Nom et prénom de l'auteur :		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Signatur			
			<u>Signatuı</u>	<u>e:</u>	1. 111	
Christelle Luisier Brodard						•
Nom(s) et prénom(s) du (des	) consort(s) :		<u>Signatur</u>	<u>e(s) :</u>		
						$\mathcal{L}$

## Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

	Company of the Compan	The state of the s
Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amelie	Favez Jean-Michel
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Faγrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
<b>Ballif</b> Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc HU
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Cretegny Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Cretegny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-And/e
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa (22/2-1-	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungciaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert / Med will	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf
1 12 13		

## Liste des députés signataires – état au 28 août 2012